

peux informer l'honorable député que depuis six ou sept ans bien peu de membres de l'opposition se sont intéressés d'une manière quelconque à la Colombie Anglaise; et il est étrange de les voir aujourd'hui, immédiatement avant une élection générale, porter un si grand intérêt à cette province. Cependant, nous sommes contents de les voir s'intéresser autant, même aujourd'hui, au développement des ressources de la Colombie Anglaise. En même temps, je ne pense pas que le ministre mérite les observations critiques de l'honorable député de Wellington-nord.

M. PRIOR : Je ne connais pas un seul député aussi prompt à s'indigner que l'honorable député de Wellington-nord.

M. FORATEUR : L'honorable monsieur est hors d'ordre en parlant une seconde fois sur la question devant la Chambre.

M. MARA : M. l'Orateur, j'ai vu avec plaisir l'honorable député de Winnipeg porter un si grand intérêt à ce chemin de fer, mais j'ai été étonné de voir l'honorable député de Wellington-nord s'y intéresser en même temps. Lorsqu'il s'est agi dans cette Chambre d'accorder une subvention à ce chemin de fer, l'honorable député de Winnipeg est resté silencieux, mais il n'y a pas eu un adversaire de cette subvention plus acharné que l'honorable député de Wellington-nord, sauf peut-être l'honorable député d'Oxford-sud.

En écoutant ce soir les observations si pleines de générosité et de charité faites par ces deux honorables députés, je n'ai pas pu m'empêcher de penser combien il serait avantageux pour la Colombie Anglaise que toute l'opposition fût du même sentiment de générosité et de charité. En raison des observations faites par l'honorable député de Winnipeg, je me permettrai de lire quelques-unes des remarques faites par l'honorable député d'Oxford-sud quand la question d'une subvention à ce chemin de fer est venue devant la Chambre. Cet honorable député a dit :

Mais nous ne possédons pas un morceau de charbon dans ces houillères. Que les propriétaires de ces houillères les développent eux-mêmes. En vertu de quel droit nous demanderait-on d'imposer aux contribuables du pays un nouveau fardeau de \$108,000 pour le développement de quelque gisement de houille important qu'il appartienne au gouvernement de la Colombie Anglaise ou à des particuliers? Sommes-nous justifiables de mettre sur les épaules d'un peuple déjà écrasé d'impôts, le fardeau de nouvelles dépenses pour des entreprises d'un mérite très problématique et qui, si elles avaient réellement le quart ou le dixième de la valeur que leur attribue l'honorable ministre, devraient être en mesure de se suffire à elles-mêmes. Je condamne tout l'ensemble du système; mais il me semble, surtout, que cette façon de se lancer ainsi à l'aventure, sur une vague rumeur qu'il existe des gisements de houille de grande valeur, qui, tout précieux qu'ils soient, n'appartiennent pas au peuple canadien c'est quelque chose de pire qu'un simple gaspillage d'argent.

Ensuite, en réponse à quelques observations de ma part, l'honorable député a ajouté :

Je suis heureux d'apprendre qu'on a découvert d'importants gisements de houille. Mais, franchement parlant, plus leur importance est grande, et moins il devrait y avoir besoin d'imposer ces taxes sur la population du pays en général. Pratiquement parlant, ce qui résulte de tout ceci, c'est que ces messieurs auxquels l'honorable député a fait allusion, ces capitalistes—car je présume qu'il s'en trouve quelques-uns parmi eux—non contents d'avoir obtenu, probablement à bien bon marché, un dépôt houiller extrêmement riche, aient besoin de venir

M. BARNARD.

demander au parlement canadien de forcer les contribuables à payer \$108,000, afin de permettre à ces messieurs d'arrondir leur fortune.

Et encore :

Nous ne leur envions pas le fruit de leur esprit d'entreprise et de leur énergie, mais ce que nous condamnons c'est qu'on prenne l'argent du public, pour venir en aide à des gens qui, s'il est vrai qu'ils soient propriétaires d'une mine ayant le dixième de la valeur qu'on lui attribue, sont parfaitement en état de trouver les fonds nécessaires à son exploitation. Voilà le grief que je formule et qui est jusqu'ici resté sans réponse. Et ils ont d'autant moins de raison de venir nous demander de les aider à développer ces mines, qu'elles ont plus de valeur réelle et substantielle.

Et beaucoup plus de paroles dans le même sens. Bien que reconnaissant à l'honorable député de Winnipeg de son aide, je ne veux pas qu'on infère de ses observations que le gouvernement, ou une compagnie quelconque, a suscité des obstacles, et empêché la Compagnie du chemin de fer du sud de la Colombie Anglaise de construire cette ligne. Je ne connais rien des directeurs ou des actionnaires de la compagnie, excepté les communications que j'ai eu avec l'avocat de la compagnie. Ils n'ont pas été gênés par le gouvernement, ni par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ni par une autre compagnie de chemin de fer. A l'appui de cette assertion, permettez-moi de lire les observations de l'honorable colonel Baker, qui est le président de la compagnie et membre du gouvernement provincial, quand un bill privé est venu devant la Chambre locale, il y a peu de temps à l'effet de renouveler leur charte :

L'honorable colonel Baker dit que vu qu'il s'est occupé de ce chemin de fer depuis plusieurs années il est en mesure de donner l'explication demandée. En deux ou trois occasions les négociations tendant à la construction de ce chemin de fer avaient été presque terminées, mais dans chaque cas il avait été impossible de les compléter en raison des difficultés qui surgissaient partout dans toutes les entreprises de chemins de fer. Dans le moment des négociations sont encore ouvertes, avec la perspective que l'entreprise pourra être commencée cette année, mais seulement à la condition que le délai accordé pour le parachèvement de la première section de 70 milles soit prolongé au delà du mois de décembre prochain, temps maintenant stipulé. Aucun capitaliste ne placera des fonds dans une semblable entreprise, sans ce prolongement de délai, et conséquemment ce bill avait été présenté.

D'après ces observations, il est évident que ni le gouvernement ni la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique n'ont nui ou porté obstacle à la Compagnie du chemin de fer du sud de la Colombie Anglaise. Il y a quelque temps, le vice-président de la compagnie a adressé au gouvernement, par mon intermédiaire, une autre demande à l'effet d'obtenir de l'aide, et lorsque le temps sera venu, j'espère que nous pourrons compter sur l'appui pratique de l'honorable député de Winnipeg (M. Martin) et de l'honorable député de Wellington-nord (M. McMullen), et que leurs bons desirs se réaliseront.

Voici une copie de la demande qui a été transmise par moi au gouvernement :

En 1894, le parlement du Canada accorda une subvention de \$3,200 par mille pour un chemin de fer entre Conl Creek et la jonction des rivières de Kootanie et de l'Elk dans le district oriental de Kootanie, dans la Colombie Anglaise, une distance de 34 milles, et plus tard la Compagnie du chemin de fer du sud de la Colombie Anglaise s'adressa à vous pour obtenir le bénéfice de cette disposition statutaire.

Il se fait actuellement de vastes opérations dans la région métallifère du Kootanie-ouest où il y a aussi de grandes fonderies en exploitation et d'autres en voie de construction. Le combustible nécessaire pour ces fonde-